

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AULURON

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide
utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur

ADAMA France s.a.s
33, rue de Verdun
92156 SURESNES Cedex
FRANCE

Information aux clients : (+33) (0)1 41.47.33.33

Adresse e-mail : fds@adama.com

Distributeur / Fournisseur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
3 Rond-Point des Saules
Immeuble Le Renaissance
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : Tel : +33 1 30 23 13 13
Email : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Chlortoluron

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Chlortoluron	15545-48-9 239-592-2 616-105-00-5	Carc. 2; H351 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 42 - <= 46
éthylène glycol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 3 - <= 6
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité	< 0,036

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

		aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 %	
--	--	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Sortir à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle en cas d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin rapidement, de préférence un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Faire boire beaucoup d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthylène glycol	107-21-1	Valeurs limites - huit heures	20 ppm 52 mg/m ³	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		
		Limite d'exposition à court terme	40 ppm 104 mg/m ³	2000/39/EC
		Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

		Valeur limite de moyenne d'exposition (Vapeur)	20 ppm 52 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives				
		Valeurs limites d'exposition à court terme (Vapeur)	40 ppm 104 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives				
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	8-hr TWA (poussière inhalable)	0,06 mg/m ³	Corteva OEL
		Valeur limite à courte terme (poussière inhalable)	0,1 mg/m ³	Corteva OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
éthylène glycol	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
	Remarques: Donnée non disponible			
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
	Remarques: Donnée non disponible			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
	Remarques: Donnée non disponible			
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	106 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	
	Remarques: Donnée non disponible			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	
	Remarques: Donnée non disponible			
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35 mg/m ³
	Remarques: Donnée non disponible			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
	Remarques: Donnée non disponible			
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
	Remarques: Donnée non disponible			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
	Remarques: Donnée non disponible			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	53 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	
Remarques: Donnée non disponible				
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	7 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
éthylène glycol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,53 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment marin	3,7 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez un système de ventilation local et / ou général.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chloroprène

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : caoutchouc butyle

Épaisseur du gant : 0,7 mm

Remarques : Gants résistants aux produits chimiques

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection

Protection respiratoire : Porter un équipement de protection respiratoire.

AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	blanc
Odeur	:	Non déterminé
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	non déterminé
pH	:	7,1 - 8,1 Méthode: CIPAC MT 75
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	72 - 1166 mm ² /s (40 °C) Méthode: OCDE 114
Solubilité(s)	:	
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible

AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1,09 - 1,19 (20 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : pas de propriétés oxydantes

Auto-inflammation : 426 °C
Méthode: Méthode A15 de la CE

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : 25,8 mN/m, 25 °C, Méthode A5 de la CE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.417 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Comme produit.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.180 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Comme produit.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Comme produit.

Composants:

Chlortoluron:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

éthylène glycol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 7.712 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.600 mg/kg

DL50 (Souris, mâle et femelle): > 3.500 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 454 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

éthylène glycol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

éthylène glycol:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406

Composants:

Chlortoluron:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

éthylène glycol:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Chlortoluron:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

éthylène glycol:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas mutagenic quand a testé dans les systèmes bactériens ou mammifères.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

Cancérogénicité

Composants:

Chlortoluron:

Cancérogénicité - Evaluation : A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire., Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

éthylène glycol:

Cancérogénicité - Evaluation : L'éthylène glycol n'a pas provoqué de cancer dans les études à long terme sur les animaux.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Chlortoluron:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

éthylène glycol:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : L'ingestion de grandes quantités d'éthylène glycol s'est révélé une entrave à la reproduction chez les animaux.
D'après des études sur des animaux, la voie orale semble constituer la principale voie d'exposition, sinon la seule, capable de provoquer des malformations congénitales lorsque de très grandes quantités d'éthylène glycol sont ingérées.
Dans des études sur des animaux, des expositions par inhalation ou par contact cutané, principales voies d'exposition en milieu de travail, n'ont eu que des effets minimes sur le fœtus.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Chlortoluron:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

éthylène glycol:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

éthylène glycol:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlortoluron:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang.
Foie.
Reins.
Rate.

éthylène glycol:

Remarques : Les observations chez les humains comprennent:
Nystagmus (mouvement involontaire des yeux).
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

vants:
Reins.
Foie.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Composants:

Chlortoluron:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

éthylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 12,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Comme produit.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 87 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Comme produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues (scenedesmus subspicatus)): 0,042 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Comme produit.

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,055 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 221
Remarques: Comme produit.

Composants:

Chlortoluron:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 67 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0,024 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les oiseaux (DL50 entre 51 et 500 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (CL50 entre 1001 et 5000 ppm).

DL50 par voie orale: 272 mg/kg poids corporel.
Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

CL50 par voie alimentaire: 2150 mg/kg par voie alimentaire.
Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

DL50 par voie orale: > 177,4 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 200 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h

éthylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 72.860 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 16.06.2025

	Type de Test: Essai en statique Méthode: Autres lignes directrices
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata): 6.500 - 13.000 mg/l Point final: Inhibition du taux de croissance Durée d'exposition: 96 h Méthode: Autres lignes directrices
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): 225 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: Test OCDE 209
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,74 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente CE50 (Crevette (mysidopsis bahia)): 0,99 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,61 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,108 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0206 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Statique Méthode: (calculé(e))
Facteur M (Toxicité aiguë)	: 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 16.06.2025

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie (boue d'activation)): 28,52 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,91 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Chlortoluron:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Remarques: Présente un potentiel de biodégradation lente dans l'environnement.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 28 jr
pH: 5 - 9

éthylène glycol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 10 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Type de Test: aérobique
Inoculum: Boues activées, non adaptées
Concentration: 1.300 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 1 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 24 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Chlortoluron:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5 (25 °C)
Méthode: Mesuré
BPL: oui
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

éthylène glycol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,36
Méthode: Mesuré
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,99 (20 °C)
pH: 5
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,63 (10 °C)
pH: 7
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,70 (20 °C)
pH: 7
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,76 (30 °C)
pH: 7
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: -0,90 (20 °C)
pH: 9
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Chlortoluron:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 108 - 384
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 30 - 40 jr

éthylène glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1
Méthode: Estimation
Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 104
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Chlortoluron:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

éthylène glycol:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Chlortoluron:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

éthylène glycol:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

mentations en vigueur.
Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Chlorotolurone)
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Chlorotolurone)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Chlorotoluron)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Chlorotoluron)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Remarques : Stowage category A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui(Chlorotoluron)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 16.06.2025

caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version 1.0 Date de révision: 16.06.2025 Numéro de la FDS: 750075101778 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 16.06.2025

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc. : Cancérogénicité
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Repr. : Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Corteva OEL : Corteva Occupational Exposure Limit
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
Corteva OEL / STEL : Valeur limite à court terme
Corteva OEL / TWA : 8-hr TWA
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



AULURON

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	16.06.2025	750075101778	Date de la première version publiée: 16.06.2025

transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Carc. 2	H351
Repr. 2	H361d
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Code du produit: 3PP_G9G-10-1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR